



Procès Duffy

Les courriels du patron n'étaient pas tous lus par ses seconds

Page A 3

Les membres du Barreau se rangent derrière la **bâtonnière** suspendue Page A 4

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 191

LE DEVOIR, LE MARDI 25 AOÛT 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

ASHLEY MADISON

Quand le piratage vire au drame

La fuite de données aurait causé deux suicides

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Ce qui a assurément été une source de dérision pour les uns est en voie de devenir un drame pour d'autres. La police de Toronto soupçonne que deux personnes se sont suicidées à la suite de la publication par des pirates informatiques de leurs données personnelles — ainsi que celles de millions d'autres utilisateurs — contenues dans le site de rencontres extraconjugales Ashley Madison. Et des fraudeurs se servent maintenant de ces informations pour extorquer des fonds aux infidèles prêts à tout pour retrouver l'anonymat.

La police de Toronto a tenu une conférence de presse lundi pour faire le point sur son enquête, qui prend désormais des proportions internationales. Le FBI et le Department of Homeland Security américains sont impliqués dans l'affaire tout comme la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Police provinciale de l'Ontario. Selon Bryce Evans, de la police de Toronto, il s'agit « d'une des plus importantes fuites d'informations personnelles au monde ».

On estime que plus de 30 millions de personnes s'étaient inscrites sur le site canadien Ashley Madison ou sur le moins connu Established Men (EM), lui aussi visé par la fuite. EM est destiné aux jeunes femmes désireuses de rencontrer des hommes riches. Il se pourrait cependant qu'un grand nombre d'entre eux soient davantage des curieux que des utilisateurs puisqu'il n'était pas nécessaire, contrairement aux sites de rencontres traditionnels, de répondre à un courriel de confirmation pour activer son profil. M. Evans l'a reconnu lui-même : « Certaines personnes ont créé un

VOIR PAGE A 8 : MADISON

Lundi noir sur les marchés boursiers

La Bourse chinoise entraîne dans sa chute les Bourses nord-américaines



SCOTT OLSON/GETTY IMAGES/AGENCE FRANCE-PRESSE

Des courtiers s'activaient avec intensité lundi sur le plancher du S & P 500. L'indice s'est replié de 78 points (-3,9%) au terme d'une journée mouvementée.

FRANÇOIS DESJARDINS

Ce n'était qu'une question de temps, ont dit certains. Après un nouveau vent de panique à Shanghai, les marchés boursiers du monde entier — Tokyo, Londres, Paris, New York, Toronto — se sont rués vers la sortie comme ils le font rarement, écorchant au passage le baril de pétrole dont le cours a terminé sous les 40 \$ pour la première fois depuis 2009. Et, par ricochet, le dollar canadien.

Pris de panique dès l'aurore en voyant la chute de 8,5% à Shanghai et les reculs de 5 et 6%

un peu partout en Europe, les investisseurs ont été si nombreux à inscrire des commandes de vente que la Bourse de New York a cédé près de 1100 points (un record absolu) dès le son de la cloche, soit 6%. Un point de plus et le système de coupe-feu aurait tout arrêté pour 15 minutes, le temps de laisser les esprits se calmer.

Les marchés se sont ensuite ressaisis, puis une nouvelle descente a eu lieu. Au final, la Bourse de New York a perdu 588 points (-3,6%), le S & P 500 s'est replié de 78 points (-3,9%) et la Bourse de Toronto a plongé de 420 points (-3,12%). Le dollar canadien a été frappé de plein

fouet par la faiblesse du pétrole et des autres matières premières: il a touché un creux de 11 ans et a fini la journée à 75,36 cents US.

« On ne voit pas ça tous les jours », a dit Philippe Le Blanc, président de la société de place-

VOIR PAGE A 8 : BOURSES

Lire aussi : Si prévisible! Un éditorial de Jean-Robert Sansfaçon. Page A 6

Lire aussi : Les Bourses en baisse. Autres textes et analyses en pages A 8 et B 1.

AUJOUR'HUI



Actualités > Bavures policières.

La protectrice du citoyen craint que le nouveau règlement sur les enquêtes indépendantes n'ouvre la porte à la collusion. Page A 5

Actualités > Amende record à la

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour avoir diffamé une firme de génie. Page A 2

Le Monde > Crise migratoire.

Merkel et Hollande veulent une réponse unifiée de l'Union européenne. Page B 5



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... A 2

39^E FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

Dany Laferrière dans son habit de festivalier

ODILE TREMBLAY

On rencontre Dany Laferrière au Café Chéri. Après tout, le quartier demeure son ancien fief. Dans l'appartement d'en face (le 3670, Saint-Denis, précise-t-il), n'a-t-il pas écrit puis largué en 1985 sa bombe de *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, scellant son immédiate gloire littéraire. Aux alentours du Carré Saint-Louis, il apprenait à décliner ses humeurs au fil des saisons, alors que Montréal ouvrait ses antennes sur le monde. L'écrivain d'origine haïtienne y revient comme à ses secondes sources.

Il n'est pas ici sous ses habits verts d'académicien. Plutôt comme président du 39^e Festival des films du monde (FFM), qui démarrera à Montréal ce jeudi.

Or, Dany Laferrière s'est toujours senti proche de ce rendez-vous, contesté comme on sait, en crise protéiforme, privé d'importantes subventions, mais dont il goûte jusqu'aux fragilités.

Le film de Jacques W. Benoît, adapté de son *Comment faire l'amour...* y avait été projeté en 1989, sa propre comédie sociale *Comment conquérir l'Amérique en une nuit* était au FFM en 2004. Lui qui fut déjà membre du jury en prend cette fois la tête. « J'adore les festivals de



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Dany Laferrière a été accueilli à l'Académie française en mai dernier. Il troque son habit d'académicien pour celui de président de la présente édition du FFM.

VOIR PAGE A 8 : CINÉMA

ACTUALITÉS

CAUCUS LIBÉRAL

Les démissions forceront de coûteuses partielles

JOCELYNE RICHER
à Québec

La démission des députés libéraux Gilles Ouimet et Marguerite Blais entrainera un coût élevé pour les contribuables. La tenue d'une élection complémentaire dans les circonscriptions qu'ils représentaient nécessitera l'injection d'au moins un million de dollars de fonds publics.

A ce montant, il faut ajouter les allocations de transition versées aux députés démissionnaires. Dans le cas de Gilles Ouimet, le montant devrait dépasser les 56 000\$, et devrait atteindre 150 000\$ pour Marguerite Blais.

Après le départ annoncé lundi du député de Fabre, Gilles Ouimet, et, la semaine dernière, de la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, Marguerite Blais, le premier ministre Philippe Couillard devra donc déclencher des élections complémentaires dans ces deux circonscriptions avant le mois de mars 2016.

En moins de deux ans, six élections complémentaires auront été nécessaires depuis le scrutin général d'avril 2014.

Car avant les députés de Fabre et de Saint-Henri-Sainte-Anne, les anciens députés de Richelieu (Elaine Zakaïb), Lévis (Christian Dubé), Jean-Talon (Yves Bolduc) et Chauveau (Gérard Deltell) avaient choisi eux aussi de ne pas achever leur mandat.

Chaque élection complémentaire coûte entre 500 000\$ et 600 000\$.

Aspirants ministres

Ancien bâtonnier du Québec, M. Ouimet avait été élu en 2012, puis réélu en 2014. Chacun savait qu'il ambitionnait de devenir ministre de la Justice, et qu'il acceptait mal d'être simple député.

Ancienne ministre dans le cabinet de Jean Charest, en tant que responsable des personnes âgées, M^{me} Blais aurait aimé elle aussi être appelée à faire partie du Conseil des ministres, pour poursuivre le travail entrepris avec les aînés.

En point de presse sur un autre sujet, le premier ministre Couillard a rappelé lundi que «la vie de député est quelque chose de très exigeant».

A propos de M. Ouimet et M^{me} Blais, il a salué «deux individus de grande qualité». «C'est une tristesse pour nous de les voir s'éloigner de l'équipe», a-t-il dit.

La Presse canadienne



La Ville avait octroyé à la firme un contrat pour la gestion du chantier de réfection des égouts.

PEDRO RUIZ ARCHIVES LE DEVOIR

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Amende record pour avoir diffamé une firme de génie

JEANNE CORRIVEAU

Blâmée pour des propos diffamatoires tenus à l'endroit d'une firme de génie-conseil il y a 14 ans, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac vient d'être condamnée à verser près de deux millions de dollars à Experts-Conseils RB, somme à laquelle s'ajoutent des frais d'intérêts et autres indemnités.

Dans sa décision rendue le 14 août dernier, la Cour supérieure n'est pas tendre à l'égard de la municipalité qui, en 2001, avait accusé l'entreprise d'abus de confiance et de fraude. Non fondées, ces allégations ont terni la réputation de la firme qui a perdu plusieurs contrats.

Compte tenu des dommages causés, la Cour ordonne à la Ville de payer une indemnité de 1,8 million à l'entreprise de même que 30 000\$ à titre de dommages et intérêts punitifs, et 50 000\$ pour préjudice moral. En tenant compte des intérêts calculés à compter de 2010 et des autres indemnités, l'avocat de l'entreprise, M^r Louis Demers, estime à plus de 2,4 millions la somme que la Ville devra verser à sa cliente. «C'est le jugement qui accorde le plus important montant en dommages pour diffamation au Québec», a-t-il indiqué.

Située dans les Laurentides, Sainte-Marthe-sur-le-Lac compte 17 545 habitants et, en

« Il y avait nettement abus de confiance et mauvaise exécution des travaux »

Extrait d'un communiqué de presse diffusé par la municipalité

2014, son budget atteignait 20,2 millions.

Allégations non fondées

Au cœur du litige: un projet d'investissement de 18 millions de dollars que la Ville avait lancé en 1996 pour la construction d'un nouveau réseau d'égouts. Experts-Conseils RB (qui portait alors le nom de Projeco Experts-Conseils) avait obtenu le contrat de gestion du chantier.

Bien que la firme ait exécuté les travaux prévus au contrat, la Ville, alors dirigée par le maire Michel Leroux, avait suspendu le paiement des honoraires, incitant l'entreprise à intenter une poursuite de 1,02 million contre la municipalité en 2001. Celle-ci a répliqué en exigeant la résiliation du contrat et une indemnité de 1,63 million alléguant que l'entreprise a commis des actes de fraude et d'abus de confiance. Elle évoquait alors divers événements, dont un présumé détournement de fonds lié à un prêt de sable à la Ville de Deux-Montagnes et un traitement de faveur prétendument accordé à un sous-traitant dans le choix de tuyaux d'acier.

La Ville avait même publicisé le litige en diffusant un communiqué de presse dans lequel l'ancien directeur général de la Ville, André Labelle, affirmait que la firme n'avait pas effectué son mandat «selon les règles de l'art» et «qu'il y avait nettement abus de confiance et mauvaise exécution des travaux».

Ces allégations ont porté un dur coup à l'entreprise fondée par René Bourgeois. Soutenant avoir perdu plusieurs contrats, l'entrepreneur a intenté en 2002 une poursuite en diffamation contre la Ville.

Une entente est finalement conclue entre les parties. En 2003, la Ville lui versera une in-

demnisation de 1,14 million à la firme. La mairesse d'alors, Lucie Leblanc, avait même adressé des excuses officielles à l'entreprise, reconnaissant que les propos tenus par l'administration précédente étaient injustifiés et les accusations non fondées.

Mais pour la firme, ces excuses ne suffisent pas, car elle soutient que toute cette affaire a eu des conséquences désastreuses pour la poursuite de ses activités. Elle estime le préjudice subi à 1,8 million. Des villes lui ont tourné le dos ou ont négocié les honoraires à la baisse en raison des allégations, a fait valoir l'entreprise devant le tribunal.

Conséquences néfastes

Dans sa décision, la juge de la Cour supérieure Guylène Beaugé donne raison à l'entreprise. «Le Tribunal n'hésite pas à conclure que la Ville connaissait et voulait les conséquences néfastes pour ERB de ses propos diffamatoires», écrit la juge. «Sa défense et demande reconventionnelle murement réfléchie jointe à son communiqué de presse dénote son intention de nuire à ERB, de briser cette entreprise qui la poursuivait pour honoraires impayés. Non contente de proférer des allégations injurieuses dans son acte de procédure, elle prépare soigneusement son offensive médiatique avec l'assistance d'un cabinet de conseillers en communications, cédant à un certain réflexe belliqueux dictant que la meilleure défense est l'attaque.»

La Ville pourrait porter le jugement en appel, mais la mairesse actuelle de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sonia Paulus, n'a pas rappelé Le Devoir lundi. M^{me} Paulus est arrivée en poste en 2005, soit quatre ans après les événements à l'origine du litige.

Le Devoir

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Santé: Mulcair a déjà vanté les mérites du libre marché

PHILIPPE ORFALI

Thomas Mulcair député de Chomedey à l'Assemblée nationale du Québec revient hanter une fois de plus Thomas Mulcair chef du Nouveau Parti démocratique du Canada. L'ex-élu du Parti libéral s'est déjà dit en faveur d'une participation accrue du secteur privé dans le domaine de la santé, un principe auquel s'oppose depuis toujours farouchement le NPD.

Alors qu'il se trouvait sur les bancs de l'opposition à Québec, M. Mulcair a vanté les mérites du libre marché, dans le secteur de la santé notamment, tout en déplorant le manque d'expérience de terrain des fonctionnaires, révèle des comptes rendus des travaux parlementaires du 8 novembre 2001.

«Lorsque le Parti libéral du Québec sera porté au pouvoir aux prochaines élections, la première chose qu'on va prioriser, ce sont les services directs à la population en laissant le marché libre, en laissant les entreprises libres, en ayant moins de taxes. Les gens vont avoir plus d'argent. Les entreprises vont pouvoir investir, basées sur leurs priorités et les priorités du marché, pas une priorité inventée ou imaginée par des fonctionnaires qui n'ont jamais touché à ça de leur vie», explique M. Mulcair dans un extrait vidéo.

quinze ans par M. Mulcair et les positions actuelles du chef de l'opposition officielle. Le NPD balaise toutefois du revers de la main ces accusations. «Il serait ridicule d'insinuer que le parti fondateur de l'assurance maladie prône un rôle accru du privé en santé», a soutenu Marc-André Viau, porte-parole néodémocrate.

En plus de diverger avec la position du NPD en matière de soins de santé, ces propos semblent également en contredire d'autres tenus la semaine dernière par le chef du NPD, qui avait affirmé envisager une hausse de l'impôt des entreprises, qui s'élève actuellement à 15%, afin de financer certains aspects de sa plateforme électorale. Le NPD s'est en outre fait le défenseur des fonctionnaires fédéraux, éprouvés par neuf ans de règne conservateur.

Ces déclarations s'ajoutent à d'autres ayant émergé des archives de l'Assemblée nationale au cours des dernières semaines. En plus d'avoir vanté les mérites du thatchérisme, l'ex-député québécois a déjà accusé les syndicats de «jouer directement dans les règles de la démocratie» apparemment en référence au vandalisme commis sur de nombreuses pancartes électorales pendant la précédente campagne électorale de 1994.

Le Devoir

Contradictions

Les adversaires du chef du NPD tentent depuis plusieurs semaines de mettre en lumière les contradictions entre les propos tenus il y a près de

D Voir L'extrait vidéo de Thomas Mulcair lors de discours sur le budget. Sur le site Web et l'application tablette du Devoir.

Les médecins demandent une stratégie nationale pour les aînés

L'Association médicale canadienne (AMC) demande aux partis politiques fédéraux de s'engager à adopter une stratégie nationale pour les aînés et à plus court terme d'assurer un meilleur soutien financier aux aidants naturels qui s'occupent d'un proche âgé et malade.

Réunie en congrès cette semaine à Halifax, l'AMC a ainsi adopté lundi une résolution demandant à Ottawa d'éliminer la règle actuelle qui refuse les incitations fiscales aux aidants naturels qui ne vivent pas sous le même toit qu'un proche parent âgé et malade.

La docteure Sarah Bates, de Calgary, a rappelé à ses collègues que plus de 75 % des soins prodigués aux Canadiens âgés sont assurés par un aidant naturel bénévole, habituellement un proche parent. La docteure Bates, qui s'occupe elle-même d'un proche atteint de la maladie d'Alzheimer, reconnaît qu'il existe des incitations fiscales pour alléger le fardeau financier des aidants naturels, mais elle soutient que le régime fiscal actuel devrait être allégé.

Le président de l'Association, Chris Simpson, a estimé que le crédit d'impôt non remboursable offert actuellement aux aidants naturels n'est utilisé que par environ 3% des personnes admissibles. Selon lui, ce crédit

d'impôt devrait être remboursable et moins restrictif.

Un crédit d'impôt non remboursable diminue ou annule l'impôt à payer, mais il ne donne donc rien au citoyen qui ne paie pas d'impôt. Un crédit d'impôt remboursable est versé même si la personne ne paie pas d'impôt.

Intentions des partis

Le docteur Simpson a indiqué que le chef libéral, Justin Trudeau, s'était engagé à convoquer une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres consacrée aux soins de santé et aux aînés dès les six premiers mois de son éventuelle élection. Les conservateurs, quant à eux, parlent beaucoup d'une stratégie nationale sur la démence et de soins palliatifs, a indiqué le président de l'AMC. Le chef néodémocrate, Thomas Mulcair, et le Parti vert sont par ailleurs favorables à l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aînés, un dossier cher à l'AMC.

«Les besoins croissants et en pleine évolution de cette population vieillissante en matière de soins de santé constituent l'un des plus importants enjeux de politique publique de notre temps», rappelle le docteur Simpson.

La Presse canadienne

NPD: 400 millions contre la pauvreté

Thomas Mulcair veut s'attaquer à la pauvreté chez les aînés en promettant de bonifier le Supplément de revenu garanti s'il est porté au pouvoir. Le chef néodémocrate s'est engagé à injecter 400 millions de plus par année dans le programme qui permet aux personnes âgées qui ont un faible revenu de toucher une allocation. Il entend également remettre l'âge d'admissibilité à 65 ans, en annulant la hausse de l'âge de la retraite fixée à 67 ans par le gouvernement conservateur. Dans un rassemblement partisan à Toronto, M. Mulcair a soutenu lundi que les aînés les plus vulnérables devraient pouvoir vivre dans la dignité et la sécurité financière. «Nous croyons qu'il est inacceptable qu'une personne aînée, dans ce grand pays — le pays qu'elle a contribué à bâtir — vive dans la pauvreté», a-t-il lancé.

Sudoku

par Fabien Savary

			9	6					7
1							6		
2								1	4
3			8						5
					4				1
5			6	2					9
9	3				8				
			1				8		
		6	5			7			

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3072

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

2	4	5	6	1	8	7	9	3
1	3	8	7	5	9	6	2	4
9	6	7	4	3	2	1	5	8
6	9	2	8	7	5	3	4	1
8	5	3	1	2	4	9	6	7
4	7	1	3	9	6	2	8	5
3	8	9	5	6	1	4	7	2
7	2	4	9	8	3	5	1	6
5	1	6	2	4	7	8	3	9

3071

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Procès Duffy: personne ne lisait les courriels du patron

Au tour de Chris Woodcock d'affirmer qu'il n'a pas lu la ligne où Nigel Wright avouait qu'il remboursait de sa poche les dépenses de Duffy

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Décidément, Nigel Wright a beau avoir été chef de cabinet au bureau de Stephen Harper, ses subordonnés ne lisaient pas ses messages. Un autre collègue de M. Wright affirme ne pas avoir lu le courriel l'avertissant qu'il rembourserait lui-même la dette de Mike Duffy. De nouvelles preuves déposées en cour ont par ailleurs discrédité la défense du sénateur, qui prétend que M. Duffy a été forcé d'accepter le stratagème concocté par M. Wright. Car son propre avocat lui a suggéré de parler d'un «contrat» négocié, plutôt que d'un «cadeau», pour expliquer le chèque de 90 000\$.

C'était au tour d'un autre employé de Stephen Harper, qui aurait lui aussi su les détails de l'entente entre MM. Wright et Duffy, de témoigner au procès du sénateur lundi. Chris Woodcock était directeur de gestion des enjeux au bureau du premier ministre, en 2013, lorsque les dépenses de certains sénateurs ont fait les manchettes. Un journaliste a alors demandé aux conservateurs si le Parti avait aidé l'un d'entre eux à rembourser le Sénat. MM. Wright et Woodcock échangèrent des courriels sur la question. À la dernière ligne d'un des messages, le 8 mars, M. Wright avoue à son collègue «Pour toi seulement: je



Chris Woodcock était directeur de gestion des enjeux au bureau du premier ministre, en 2013.

couvre personnellement les 90 000\$ de Duffy.»

«Je n'ai pas vu cette ligne avant la fin juin 2013», a affirmé M. Woodcock. Une réponse qui a carrément fait rire l'avocat de M. Duffy, Donald Bayne. «J'ai lu le courriel, je cherchais une réponse précise à une question qui avait été soulevée. Quand je l'ai vue [...] je suis passé à autre chose», a expliqué le témoin. M. Woodcock a affirmé

avoir appris que M. Wright avait payé lorsque CTV l'a révélé, à la mi-mai.

Problème de BlackBerry

L'avocat de la défense a taillé le témoin. C'était un courriel du patron, adressé à M. Woodcock seulement, un message de six lignes, très clair: «Mais, ma foi, vous ne l'avez simplement pas lu?» À chaque question, M. Woodcock a répondu sans reculer. Il

a lu le début du message, mais pas la dernière phrase. Le courriel était en deux blocs, le premier aurait rempli l'écran de son BlackBerry et un retour de frappe suivait, laissant croire qu'il n'y avait rien d'autre ensuite. Inondé de 700 à 1000 courriels par jour, il les lisait en diagonale, a-t-il plaidé. Pourtant, ce message-là avait été envoyé à son adresse Gmail, pas à son adresse du bureau surchargée, a noté

M^e Bayne lors d'un échange parfois musclé. «Je ne vais pas prétendre que vous comprenez ce genre de vie», a fini par lancer M. Woodcock. «Ce n'est pas écrit en hiéroglyphes. [...] Comprenez-vous l'anglais?» lui a plus tard demandé l'avocat.

M^e Bayne a tracé le parallèle avec Ray Novak, l'actuel chef de cabinet de M. Harper qui plaide lui aussi ne pas avoir lu le message où M. Wright parlait de «[s]on chèque». Il affirme également avoir quitté la conversation avant qu'une téléconférence n'aborde le remboursement de M. Wright pour M. Duffy.

M. Woodcock n'a donc pas averti M. Harper. Pas plus du fait qu'au départ le parti envisageait de payer, ou qu'il était prévu qu'il ne paierait pas de sa poche.

Jusqu'à la toute fin, M. Duffy arguait de son côté par courriel qu'il ne savait pas que M. Wright lui avait versé les fonds nécessaires.

Un contrat négocié par Duffy

Pourtant, M. Duffy a avoué dans une lettre à la commissaire à l'éthique du Sénat qu'il en était venu «à une entente» avec M. Wright, «par l'entremise de son avocate». Le sénateur voulait se protéger, maintenant que le scandale avait éclaté. Un avocat lui a suggéré — dans un courriel déposé en preuve lundi — de présenter le paiement de 90 000\$ comme un «contrat».

«À mon avis, on pourrait aisément soutenir que ce n'était pas du tout un "cadeau", mais plutôt un revenu provenant d'un contrat» négocié par Janice Payne, l'avocate de M. Duffy, lui a conseillé l'autre avocat Christopher Rootham. Le chèque relevait ainsi du code d'éthique et de conflits d'intérêts du Sénat, plutôt que de la Loi sur le Parlement, une infraction qui aurait posé un «risque plus sérieux», selon M^e Rootham.

Or, en reprenant cet argument dans sa lettre à la commissaire à l'éthique, M. Duffy a donné des munitions à la couronne qui plaide qu'il a pleinement participé à tout le stratagème conclu avec M. Wright et le bureau du premier ministre. La défense fait valoir qu'au contraire M. Duffy est une victime qui a été forcée d'accepter.

M. Woodcock a dit avoir rédigé des déclarations écrites «en collaboration» avec M. Duffy. Le sénateur a notamment demandé d'y intégrer des expressions de l'Île-du-Prince-Édouard, pour faire plus authentique. Alors qu'on lui demandait s'il avait «fait pression» pour que M. Duffy accepte les déclarations, M. Woodcock a rétorqué «pas du tout».

«Mon travail était surtout de voir venir un problème, de le cerner et d'élaborer une stratégie pour le gérer», a résumé M. Woodcock, dont le contre-interrogatoire se poursuivra ce mardi.

Le Devoir

«Le potentiel économique de notre majestueux Saint-Laurent est immense. Malheureusement, c'est pour une large part la responsabilité du gouvernement canadien, qui fait preuve d'une grande négligence.»

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, de passage à Rimouski lundi. Il a accusé le gouvernement fédéral de laisser des infrastructures maritimes à l'abandon et de négliger les pêcheurs québécois, qui peinent à recevoir des services en français.



78 000 \$

C'est la somme que doivent déboursier les médias pour monter à bord de l'autocar des conservateurs pour toute la durée de la campagne électorale — et avoir le droit de poser une question par jour —, selon les informations rapportées lundi par Vice Canada. Il s'agit d'un «tarif réduit», puisque le coût hebdomadaire est de 12 500\$.



Justin Trudeau s'est entouré de ses candidats vétérans, lors de son annonce à Belleville, en Ontario.

Les libéraux courtisent les vétérans déçus

Le chef libéral, Justin Trudeau, a entamé la quatrième semaine de campagne électorale à Belleville, en Ontario, en promettant de l'aide aux anciens combattants à hauteur de 300 millions par année.

La promesse libérale couvre, entre autres, le financement de quatre années d'études postsecondaires pour tout vétéran qui voudrait reprendre ses études et la réouverture des neuf centres de services aux anciens combattants fermés par le gouvernement conservateur.

M. Trudeau affirme que le gouvernement conservateur a négligé les anciens combattants et il promet de redresser la situation. Le chef libéral avait choisi de s'entourer de ses candidats ex-militaires pour faire sa promesse électorale. Il a dit que ces hommes et femmes qui ont choisi de servir leur pays dans les Forces armées et qui veulent maintenant le servir au Parlement sont tout un contraste pour le cynisme politique dont il accuse le Parti conservateur.

La vue d'anciens combattants constellés de médailles se tenant derrière le chef libéral a dû faire sourciller les stratèges

conservateurs. D'ailleurs, de passage à Drummondville, dans le Centre-du-Québec, le chef Stephen Harper n'a pas perdu de temps pour réagir. «Les vétérans sont de grands supporters de notre parti depuis longtemps parce que les militaires en uniforme et les militaires après [sic] sont toujours la priorité pour notre parti. Et les vétérans comprennent ça», a-t-il déclaré.

L'endroit choisi par Justin Trudeau pour présenter cette promesse n'a pas été laissé au hasard non plus. Le chef libéral était alors près de la base aérienne de Trenton, en Ontario, tout près de «l'Autouroute des Héros», cette section de la 401 qui salue la mémoire de ceux qui sont tombés au combat.

Les libéraux disent notamment vouloir investir 100 millions de dollars par année dans l'élargissement du soutien aux familles des anciens combattants et 80 millions pour une nouvelle allocation d'études qui

couvrira totalement, pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, les frais d'études collégiales, universitaires ou techniques suivant leur service. Ils comptent également engager 400 personnes pour fournir des services aux anciens combattants.

La vue d'anciens combattants se tenant derrière le chef libéral a dû faire sourciller les stratèges conservateurs

Ces programmes s'ajouteront à ceux mis en œuvre par le gouvernement Harper, l'an dernier.

Bilan conservateur

«Pendant une décennie, les conservateurs de Stephen Harper ont manqué à leurs obligations solennelles envers les anciens combattants, a accusé M. Trudeau. Ils leur ont carrément manqué de respect. Nous veillerons à ce qu'aucun ancien combattant n'ait à se battre avec le gouvernement pour obtenir le soutien et les compensations pour lesquels il a travaillé fort.»

M. Trudeau n'a pas expliqué comment il pourra réaliser ces engagements alors que lui-

même prétend que le budget fédéral est déjà plongé dans un déficit, se contentant de dire qu'il dévoilera bientôt le cadre financier de l'ensemble de son programme. Il a promis d'équilibrer le budget, mais il s'est gardé la porte de sortie traditionnelle: «le temps qu'il faudra [pour y parvenir] dépendra des dégâts laissés derrière par Stephen Harper.»

De son côté, le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), Thomas Mulcair, a affirmé que les promesses de Justin Trudeau visaient à pallier les erreurs commises par les précédents gouvernements libéraux. «Il est intéressant de voir que M. Trudeau a finalement décidé d'essayer de réparer les dégâts causés par Paul Martin dans le dossier des vétérans, a commenté M. Mulcair. Il est clair que, sous Harper, les choses ont empiré. Il y a longtemps que nous nous sommes clairement engagés à rouvrir ces neuf bureaux.»

Le NPD n'a toujours pas dévoilé son propre plan pour les services aux anciens combattants.

La Presse canadienne

Péladeau prudent sur les résultats du Bloc

ALEXANDRE ROBILLARD à Rimouski

Le chef péquiste, Pierre Karl Péladeau, a déclaré lundi qu'il ne faudra pas tirer de conclusion sur l'avenir de son parti à la lumière des résultats du Bloc québécois au prochain scrutin fédéral.

M. Péladeau a multiplié les apparitions sur le parcours de la caravane du chef bloquiste, Gilles Duceppe, depuis le début de la campagne, notamment à Rimouski, lundi.

«C'est tout à fait normal que nous nous engagions dans cette perspective, a-t-il dit aux journalistes. Nous allons continuer à le faire, comme je l'ai fait en ce qui concerne les partiels de Jean-Talon et Chauveau. Lorsque nous partageons cet objectif, nous devons travailler ensemble et il ne faut pas tirer de conclusions du résultat.»

Déjà vu

Juste avant d'aller à un rassemblement militant bloquiste où M. Péladeau était également attendu, M. Duceppe, dont le parti a subi une cuisante défaite à la dernière élection, a reconnu l'importance de la contribution du chef péquiste. «Pierre Karl fait énormément et je l'apprécie énormément», a-t-il dit dans un point de presse.

M. Duceppe a cependant affirmé que cette collaboration n'est pas sans précédent. Il a notamment évoqué la collaboration de l'ex-chef péquiste Jacques Parizeau et de l'ex-chef bloquiste Lucien Bouchard. «À travers toutes ces années, il y a eu des efforts constants des uns et des autres, pour travailler ensemble, parce qu'on partage le même objectif», a-t-il dit.

M. Duceppe a dévoilé mercredi sa stratégie maritime avec laquelle il prévoit qu'un Québec indépendant s'enrichirait notamment grâce à la création d'une garde côtière québécoise avec des bases à Gaspé, Rimouski et une antenne aux îles de la Madeleine.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Les membres du Barreau se rangent derrière la bâtonnière

KARL RETTINO-PARAZELLI

Les membres du Barreau du Québec appuient la bâtonnière suspendue, Lu Chan Khuong, en dépit de la tempête médiatique et juridique dans laquelle elle est plongée. Réunis en assemblée générale extraordinaire lundi soir à Laval, ils ont réclamé son retour en poste dans une proportion de près de 70%.

Environ 1000 des quelque 25 000 membres du Barreau ont participé à cette assemblée extraordinaire convoquée à la demande d'un groupe d'avocats. Après que certains membres eurent pris le micro pour commenter la crise qui secoue actuellement l'ordre professionnel des avocats québécois, 68,5% des personnes présentes ont offert leur soutien à la bâtonnière élue en mai dernier et suspendue par le conseil d'administration du Barreau au début du mois de juillet. Ce vote constitue une recommandation au conseil d'administration, et non une décision effective.

La séance a été interrompue pendant quelques minutes à la suite du vote de confiance pour permettre aux membres du C.A. d'en discuter. Ceux-ci ont finalement annoncé qu'une décision serait prise lors d'une prochaine rencontre, tout en précisant que les membres avaient été entendus. La prochaine réunion du conseil d'administration est prévue ce jeudi.

L'assemblée s'est plus tard prononcée à 54% en faveur d'une proposition réclamant une enquête du syndicat du Barreau sur la fuite d'informations confidentielles provenant du dossier déjudiciarisé de M^e Lu Chan Khuong dans une affaire de vol. La grande majorité des membres présents (89%) a ensuite exigé qu'une demande d'enquête officielle soit envoyée à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée. Celle-ci a rejeté une telle demande la semaine dernière, à la suite de vérifications internes effectuées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Le DPCP avait indiqué par voie de communiqué qu'« il n'a aucune raison de croire que les informations publiées en rapport avec [le dossier de Lu Chan Khuong] auraient été communiquées par un membre de son personnel ».

Le C.A. du Barreau du Québec n'a pas accordé d'entrevue à la suite de l'assemblée.

Assemblée réclamée

L'assemblée générale extraordinaire a dû être convoquée lorsque quelque 140 membres du Barreau en ont fait la demande à la fin du mois de juillet.

Dans leur requête, les signataires s'étaient dits « très préoccupés » par les gestes faits par leur ordre professionnel. En suspendant la bâtonnière Lu Chan Khuong, les administrateurs « ont bafoué un droit fondamental dont jouissent les membres du Barreau, soit celui d'élire le président de l'ordre », écrivaient-ils.

L'assemblée a été présidée par le juge Pierre J. Dalphond, désigné conjointement par la bâtonnière, le C.A. du Barreau et les signataires de la demande. Plusieurs membres ont réclamé qu'elle soit retransmise en webdiffusion, mais cette demande a été rejetée par le C.A. pour des raisons logistiques et techniques. L'assemblée générale de lundi s'est tenue en marge des procédures judiciaires qui opposent M^e Lu Chan Khuong et le Barreau du Québec.

Le Devoir



Un cycliste circule près du pont Jacques-Cartier, à Montréal.

ANNIK MH DE CARUFEL ARCHIVES LE DEVOIR

ACCIDENT MORTEL

La piste cyclable du pont Jacques-Cartier jugée sécuritaire

PHILIPPE ORFALI

« Exceptionnel », l'accident mortel impliquant deux cyclistes sur le pont Jacques-Cartier n'en était pas pour autant inévitable, ont estimé lundi des représentants de la communauté cycliste de Montréal, ébranlés par la tragédie survenue au petit matin.

Un homme de 55 ans de Montréal est mort et une femme de 24 ans de Longueuil se trouvait toujours à l'hôpital en fin de journée, pour traiter de multiples fractures, à la suite de cette collision s'étant produite vers 3 h 45, lundi, sur la piste cyclable se trouvant du côté ouest du pont Jacques-Cartier, dans la dernière portion du pont, à l'approche de Montréal.

« C'est tellement peu fréquent... je n'ai aucun souvenir qu'un accident mortel de la sorte se soit produit au Québec. » Sous le choc, la présidente-directrice générale de Vélo Québec, Suzanne Lareau, tentait toujours de s'expliquer le drame en fin d'après-midi. Un accident selon toute vraisemblance évitable étant donné la présence de multiples dispositifs visant à ralentir les cyclistes, un éclairage adéquat et une chaussée en bon état sur la piste. À la Sûreté du Québec, on soutient que l'alcool n'est pas en jeu.

Vitesse dangereuse

« Ce n'est pas une piste dangereuse, elle a été élargie en 2002. Il y a une particularité, ce sont les deux bonnes pentes. Cela signifie que les cyclistes ont la responsabilité de ralentir. C'est ça le danger: la vitesse », poursuit M^{me} Lareau.

« On peut s'imaginer que le cycliste qui descendait allait trop vite, surtout que, dans cette courbe,

la visibilité n'est pas très bonne », dit-elle, ajoutant que 75% des cyclistes québécois ne disposent pas d'éclairage réglementaire sur leurs vélos, des outils qui servent avant tout à se faire voir des autres véhicules sur la route. « Les lampadaires, il y en a, mais ça ne suffit pas. »

La seule certitude au sujet de cet accident est que ni la jeune femme blessée grièvement ni l'homme décédé ne portaient de casque, a pour sa part ajouté la porte-parole de la Sûreté du Québec, Joyce Kemp. Le corps de police n'a pas été en mesure de fournir des statistiques sur le nombre de collisions impliquant uniquement des cyclistes, mais ceux-ci seraient peu communs.

Pour Mathieu Séguin, de la Coalition vélo de Montréal, la tragédie est l'occasion de rappeler l'importance d'intégrer les cyclistes dans la planification du nouveau pont enjambant le Saint-Laurent appelé à remplacer le pont Champlain. « On sait qu'il y en aura une, mais il faut s'assurer qu'elle soit réellement adéquate pour les cyclistes, notamment qu'elle soit accessible l'hiver », dit-il.

Les cyclistes sont les premiers responsables de leur sécurité, ajoute-t-il, rappelant l'importance d'adapter son comportement aux conditions de la route et au contexte dans lequel on roule.

Une prise de position qui rejoint celle de M^{me} Lareau. « Quand il y a des accidents comme ça, le service qu'on peut se faire, c'est de parler de nos comportements qui peuvent être modifiés. Il faut tirer des enseignements de ça. »

Le Devoir

DONNÉES PERSONNELLES

Ottawa songe à faciliter l'accès des policiers

JIM BRONSKILL

Ottawa songe à permettre aux policiers un accès très rapide, sans mandat de perquisition, aux renseignements personnels d'abonnés à Internet.

Dans un jugement rendu en juin dernier, la Cour suprême avait statué que la police devait d'abord demander l'autorisation du tribunal avant d'obtenir des informations sur des abonnés à Internet, dans le cadre d'une enquête. Depuis, les sociétés de télécommunications et d'autres entreprises, comme les banques ou les compagnies de location, exigent donc la plupart du temps un mandat de perquisition avant de fournir des informations de base sur leurs abonnés — habituellement le nom et l'adresse d'un client lié à une adresse IP.

Dans un document de l'Association canadienne des chefs de police, on apprend que de hauts fonctionnaires du ministère fédéral de la Justice évoquent divers scénarios pour modifier les lois afin de répondre au récent jugement.

De leur côté, lors de leur plus récent congrès annuel, les chefs de police ont adopté une résolution dans laquelle ils souhaitent effectivement un accès à peu près immédiat aux renseignements personnels d'abonnés au cours d'une enquête — par exemple pour exploitation sexuelle d'enfants ou menace terroriste.

Trois scénarios

Selon l'association, de hauts fonctionnaires du ministère fédéral de la Justice ont récemment présenté à leurs homologues des provinces et territoires, réunis au sein d'un groupe de travail, trois scénarios pour obtenir l'accès à ces renseignements personnels: une procédure strictement administrative, qui n'exigerait plus l'approbation des tribunaux; une réforme de la procédure judiciaire actuelle; une procédure judiciaire pour l'obtention de renseignements plus confidentiels, et une procédure administrative pour les renseignements moins « sensibles ».

Les chefs de police indiquent qu'ils suivront avec intérêt les délibérations du groupe de travail fédéral-provincial, qui doit se rencontrer à nouveau en novembre prochain.

Avant le jugement de la Cour suprême, il fallait une heure à la police pour demander à une entreprise de télécommunications de donner accès, volontairement, à des renseignements sur des abonnés, et ils obtenaient une réponse le même jour. Aujourd'hui, cette procédure peut prendre jusqu'à un mois, déplorent-ils.

La Presse canadienne

Les taxis manifestent, Uber en profite pour recruter

Les chauffeurs de taxi de Montréal et de Québec ne digèrent pas l'ouverture démontrée par le premier ministre Philippe Couillard à l'idée d'encadrer le service UberX, et ils le feront savoir ce mardi. Les trois plus importantes organisations de l'industrie du taxi de Québec ont annoncé la tenue d'une « journée nationale de mobilisation » pour dénoncer la concurrence d'Uber. Elles promettent de manifester dans le calme, « sans nuire à la circulation ou à la clientèle ». Le géant américain profitera quant à lui de cette journée pour attirer de nouveaux membres. Uber offrira deux courses gratuites d'une valeur maximale de 15\$ chacune à ses nouveaux clients pour une durée de 24 heures.

Le Devoir

LES PETITES ANNONCES

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement: cartes de crédit

Allô prof: des services GRATUITS d'aide aux devoirs offerts à la grandeur du Québec.

Montréal (514) 527-3726
Québec (418) 843-5355

Extérieur 1-888-776-4455
Internet
www.alloprof.qc.ca

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

4 1/2 entièrement rénové 2015
Rosemont, haut de duplex,
2 CAC, puit de lumière, 2 balcons,
poêle/frigo, lav.sech. inclus.
1er octobre. 1175 \$ 514-262-2985

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

MILE-EX - 2 chambres à louer
ds 6 / 2, Parc, coin Beaubien.
400 \$ par mois ch. AOÛT
438-398-7798 438-384-3957

OUTREMONT - 6 1/2 chauffé
H-duplex, élégant, lumineux,
cachet, balc., terrasse, tranquille.
LIBRE. 2 200 \$ 514-731-1741

OUTREMONT - 190 Willowdale
3 1/2 - 4 1/2 réno Près métro UdeM
Chauffé, eau ch., poêle/frigo, asc.
514 738 5663 - 514 735-5331

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy
112, 312, 412 rénovés
près métro, UdeM, Poêle/frigo.
Chauffé, eau chaude. Ascenseur.
514 737-8055 514 735-5331

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 6 1/2, Ht duplex
Pl. en bois franc, fenêtres tout autour, balcon vue sur la montagne, s.d.b. avec bain & douche séparé, stat. ext. Non-fum., pas d'animaux.
Libre \$1600 514-998-6933

PETITE PATRIE - 6 1/2
2 pièces doubles, H-duplex, mètres
Fabre et Jean Talon, belle rue,
tranquille. 1050 \$ 514-247-7035
piertrudel@sympatico.ca

ROSEMONT - GRAND 5 1/2
H-duplex, 3 ch. fermées, Pl. bois franc, chauff. élec., très tranquille.
Libre. 950 \$ 514-949-1853

ROSEMONT 3 1/2, 1er étage,
duplex, balcon av/ar., poêle/frigo incl., entrée lav., n-chauffé, cuisine et toilette récemment rénovées.
Dispo: 1er nov. 600 \$
Catherine 514 927-2264

167
MEUBLÉS

PETITE ITALIE GRAND 6 1/2 NEUF
Style condo, WiFi, balcon, terrasse. Près marché Jean-Talon et métro Beaubien. Pers. tranquille. Non-Fum. Juillet. 1680\$
514 497-5769

167
MEUBLÉS

2OUTREMONT, av. Bernard
5 1/2, immeuble à condos. Calme,
2 balcons, 3^e, quartier agréable,
près magasins, cafés et métro.
Chauffé. 1 100 \$ 514-842-9674

HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS
Atelier-loft meublé,
LIBRE AOÛT.
Équipé, 2 chambres, ensoleillé,
calme, sur allée privée,
table à l'extérieur sous les arbres.
Sympathique quartier de Belleville.
Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2800\$/mois (800\$/sem).
33.1.40.30.09.14
riouxchristian@yahoo.com
http://riouxchristian.e-monsite.com/

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08
Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin
Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le
quartier médiéval de Nyons.
2.c.c. 2 s. de b. Toute équipée.
Terrasse ensoleillée. Internet.
www.bonnevisite.ca/nyons
mariehalarie@gmail.com

171
HORS FRONTIÈRES À LOUER

CONDO À MOODY BEACH (ME)
19 au 26 sept. 2015, max. 4 pers.
Direct sur plage privée, propre &
calme. 900 \$ US. 514-769-8155

176
CHALET À LOUER

CHALET À ST-GÉROND DU
LAC ST-JEAN, bord de l'eau.
600 \$ / sem. 819-841-0929

307
LIVRES ET DISQUES

'Librairie Bonheur d'Occasion'
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. 514 914-2142
1317, ave du Mont-Royal Est

320
AMEUBLEMENT

À VENDRE: s./billard entière,
meuble TV Thomasville[®],
pupitre, tapisserie, tapis et
beaucoup plus... Pour photos:
michelletbouthillier@hotmail.com
514-343-4450

390
DIVERS

Pensée du jour

L'espoir est la nourriture
du pieux chevalier

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE
OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

Dystrophie musculaire Canada
est fier de vous

1.800.567.2236
www.muscle.ca

IL FAUT UNE ACTION.
UNE ACTION MUSCLÉE !

700
ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

NOUVELLES RUBRIQUES

Soulignez les heureux événements de la vie

Anniversaires, mariages, naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

700
ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas (514) 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

Le Mémoriel
1855, rue Du Havre Montréal Qc H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Téléc: 514 525-7999 avonage@ledevoir.com

Par téléphone, télécopieur ou par courriel Dimanche
vendredi: 10h à 12h et de 13h à 17h00
(excepté à la clientèle francophone le dimanche)
Samedi: fermé. Heure de nombre: 10h15.

ACTUALITÉS

PÉTROLE

Le filon de la vallée du Saint-Laurent ne change pas le plan libéral

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

La possibilité que les basses-terres du Saint-Laurent recèlent plus de deux milliards de barils de pétrole de schiste ne change rien à l'intention du gouvernement Couillard de présenter d'ici la fin de 2015 un projet de loi sur les hydrocarbures.

C'est ce qu'a indiqué, lundi, le cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, après que *Le Devoir* eut dévoilé une synthèse scientifique commandée par le gouvernement Couillard dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur l'exploitation des énergies fossiles.

Une nouvelle politique énergétique accompagnera le projet de loi. Elle s'appuiera sur une EES globale sur les hydrocarbures, sur une autre EES visant le pétrole d'Anticosti, sur un deuxième rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) traitant du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent et sur les conclusions d'un groupe de travail sur l'éolien. Tous ces rapports sont attendus cet automne, a-t-on précisé au cabinet du ministre.

Pétrole et gaz, même discours?

En décembre dernier, Philippe Couillard avait rejeté la possibilité d'exploiter le gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent à la suite de la publication d'un premier rapport du BAPE commandé par le gouvernement Marois sur le sujet. «Actuellement, je ne vois pas l'intérêt de développer ça», avait affirmé le premier ministre. Le BAPE constatait l'absence d'acceptabilité sociale pour cette exploitation et les «impacts potentiels» associés à cette activité «dans un milieu aussi peuplé et aussi sensible que les basses-terres du Saint-Laurent». Au cabinet de ministre Arcand, on n'a pu confirmer que le même constat s'appliquait pour l'exploitation du pétrole de schiste.

Parallèlement, les forages se poursuivent sur l'île Anticosti en vue de déterminer son potentiel en matière de pétrole de schiste. L'initiative, à laquelle participe l'État québécois, a été scellée par le gouvernement Marois.

Au Parti québécois, on n'a pas voulu réagir avant de connaître la position des libéraux. Quand ils tenaient les rênes du gouvernement, les péquistes ont présenté un projet de loi instaurant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, projet de loi qui ne fut pas adopté. À la Coalition avenir Québec, on a réitéré qu'on devrait permettre l'évaluation scientifique des méthodes d'extraction.

Selon la synthèse consultée par *Le Devoir*, les ressources potentielles en pétrole de schiste, qui se situent essentiellement sur la rive nord du fleuve entre Portneuf et la côte de Beauport, pourraient varier entre 0,78 et 5,24 milliards de barils.

Le Devoir

Bavures policières: des témoignages concertés?

La protectrice du citoyen craint que le nouveau règlement n'ouvre la porte à la collusion

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

La protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, s'inquiète du fait qu'un policier témoin d'une bavure policière grave puisse communiquer avec les policiers impliqués alors que le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) est saisi de l'affaire. Une telle communication pourrait viciar son témoignage ainsi que l'enquête, prévient-elle.

Dans une lettre de 12 pages adressées à la ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, la protectrice du citoyen livre ses recommandations relativement au projet de règlement sur le déroulement des enquêtes dont est chargé le BEI, désigné familièrement comme la «police de la police». Le projet de règlement, publié le 15 juillet, peut faire l'objet de commentaires jusqu'au 31 août.

La protectrice du citoyen relève que le projet de règlement interdit aux policiers impliqués dans un «événement», au cours duquel ils ont blessé gravement quelqu'un ou causé sa mort, de communiquer à ce sujet avec un autre policier impliqué dans l'affaire avant qu'ils aient remis leur compte rendu et qu'ils aient rencontré les enquêteurs du Bureau. Or, une telle interdiction ne s'applique pas aux policiers qui ont été témoins de la scène, note-t-elle, en affirmant mal s'expliquer cet état de fait. «Permettre que les policiers témoins puissent discuter entre eux ou avec les policiers impliqués avant leur rencontre avec les enquêteurs indépendants minerait non seulement la crédibilité de leur témoignage, mais celle de toutes les enquêtes indépendantes», appréhende-t-elle.

Raymonde Saint-Germain cite l'exemple de l'affaire Dziekanski, un homme qui a trouvé la mort en Colombie-Britannique à la suite des multiples décharges de Taser



Deux policiers ont été condamnés pour parjure après avoir menti lors d'une commission d'enquête sur la mort de Robert Dziekanski (notre photo) à la suite de multiples décharges de Taser, en Colombie-Britannique. La protectrice du citoyen craint que des cas semblables ne surviennent de nouveau.

que les policiers lui ont infligées. Deux des quatre policiers présents ont été reconnus coupables de parjure, alors que tous les quatre ont usé de collusion pour forger leurs versions des faits.

Un seul avocat

La protectrice du citoyen voit aussi d'un mauvais œil le fait que des policiers impliqués ou témoins soient représentés par le même avocat. Cet avocat pourrait discuter avec ses clients entre le moment où les policiers ont rédigé leurs notes et celui où ils rencontrent les en-

quêteurs. Cette communication indirecte a déjà conduit à des problèmes de partage d'information en Ontario, notamment.

Agressions sexuelles

En outre, la protectrice du citoyen estime que la définition de «blessures graves» contenue dans le projet de règlement est trop restrictive puisqu'elle se limite aux blessures physiques. Cette définition «exclut de ce fait les allégations d'agression sexuelle, à moins bien sûr que cette agression ait amené des blessures physiques jugées im-

portantes», souligne-t-elle. Or dans presque toutes les provinces, les organismes d'enquêtes indépendantes sur les policiers ont autorisé sur les allégations d'agression sexuelle. De fait, leurs enquêtes portent en bonne partie sur de telles allégations.

Au cabinet de la ministre, on a indiqué qu'on attend l'échéance du 31 août avant de se prononcer sur les avis de tous les intéressés, y compris sur les recommandations de la protectrice du citoyen.

Le Devoir

COMPRESSIONS EN SANTÉ

Une ligne de dénonciation pour compiler les impacts

ISABELLE PORTER

à Québec

La Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ) a lancé lundi une ligne téléphonique pour inviter la population à dénoncer les «situations inacceptables dans le réseau de la santé».

L'organisation veut s'en servir comme moyen de pression dans le cadre de ses négociations avec le gouvernement. «Les médecins, c'est réglé, maintenant c'est notre tour»,

a fait valoir le porte-parole de la FIQ à Québec Jérôme Rousseau.

Les négociations entre le syndicat et le gouvernement du Québec sont en cours, mais «ça avance très lentement», précise-t-il.

Concernant les dénonciations, les représentants de la FIQ disent qu'il se vit «beaucoup de choses», mais que, trop souvent, les gens n'osent pas les dénoncer auprès des instances existantes, comme les comités de plaintes dans les hôpitaux.

Les coupes des derniers mois

en santé mènent, disent-ils, à un nombre croissant de situations inacceptables. À la suite des compressions, le nombre de brancardiers à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ) a été réduit et on a invité les patients à mettre des couches, donne comme exemple M. Rousseau.

De son côté, le personnel infirmier aurait peur de subir des représailles s'il se plaint. «Dernièrement, dans le Bas-du-Fleuve, une

infirmière a été suspendue une semaine pour avoir aidé une famille à déposer une plainte.»

La ligne téléphonique sera en fonction au cours des trois prochaines semaines partout au Québec. La FIQ souligne toutefois qu'elle ne veut pas se substituer aux recours existants et que les gens doivent continuer de faire appel aux comités de plaintes au besoin.

Le Devoir



LE DEVOIR NUMÉRIQUE EN CLASSE



Formule virtuelle et version PDF



Édition tablette chaque jour



Accès à 100 % du contenu du site Web



25 articles gratuits par mois dans les archives

Enseignants et enseignantes, jusqu'au 15 septembre, abonnez gratuitement vos étudiants au Devoir numérique pour une durée de 15 semaines.

Inscrivez-vous dès maintenant au www.ledevoir.com/classe

ÉDITORIAL

MARCHÉS BOURSIERS

Si prévisible!

La semaine a débuté en lion sur les marchés boursiers. Perte de 8,5% à Shanghai, de 3,5% à New York et de 3,1% à Toronto. Chez les analystes, on accuse la Chine, mais il serait plus simple de parler de correction normale d'un marché surévalué.

La mémoire est une faculté qui oublie, et cette lapalissade s'applique toujours aussi bien aux investisseurs. Quand tout va bien, l'investisseur a l'impression que tout ira encore mieux demain, puis quand ça plonge, il s'imaginerait que ça ira de mal en pis.

Depuis quelques semaines, mais surtout depuis jeudi dernier, les marchés boursiers de la planète sont secoués par des ventes massives de titres qui ont fait perdre des milliards de dollars à leurs détenteurs.

Techniquement, les analystes s'entendent pour dire que la cause première de ce mouvement, qui a pris des airs de panique hier matin alors que l'indice Dow Jones reculait de plus de 1000 points, c'est la Chine. La Chine dont l'économie roule à un rythme moins rapide que prévu, au point d'inciter les autorités à déprécier le yuan pour stimuler les exportations.

À la fermeture de la Bourse de Shanghai, hier, l'indice principal indiquait un recul de 8,5% qui s'ajoutait aux baisses enregistrées depuis la mi-juin, pour une perte de plus de 40% cet été. Mais tout étant relatif, rappelons que cette même Bourse chinoise avait grimpé de plus de 100% entre août 2014 et juin 2015.



JEAN-ROBERT SANSEFAÇON

Malgré cette saine correction, les autorités chinoises ont tenté de freiner le mouvement en achetant elles-mêmes des actions et en interdisant aux grandes entreprises d'État de s'en départir. De plus, la loi chinoise force la Bourse à bloquer les transactions sur un titre

lorsque les variations atteignent 10% à la hausse ou à la baisse dans une journée.

Si de telles mesures peuvent réduire la spéculation à très court terme, cela peut aussi accentuer le mouvement dans les jours qui suivent.

À New York, à Toronto et sur les places européennes, les perspectives de ralentissement de la croissance chinoise ont eu l'effet d'une douche froide et il est impossible de prévoir la suite.



Plusieurs facteurs sont en jeu. Parmi les plus positifs pour contrebalancer l'influence de la Chine, il y a la conjoncture favorable qui se confirme aux États-Unis avec la baisse du chômage, l'augmentation des salaires, de la consommation et des investissements. De même pour les principaux pays européens qui sortent lentement de leur léthargie.

Au Canada, Toronto a clôturé en baisse comme ailleurs, et le prix du baril de pétrole qui s'échange sous les 38\$ US y est pour quelque chose. Plus que jamais perçu comme un pays de ressources malgré une économie diversifiée, le Canada subit les effets des mauvaises nouvelles qui parviennent autant de Chine que d'Amérique. Heureusement que la baisse du dollar canadien est là pour stimuler nos exportations dans le champ de l'économie réelle!

Cela dit, quelle que soit l'analyse que l'on fait de cette même économie réelle, la Bourse est une institution qui carbure aux rumeurs et aux perceptions à court terme. L'économie américaine a beau se comporter de façon correcte depuis quelque temps, les investisseurs sont à l'affût de nouvelles susceptibles de les inciter à bouger. Il s'en faudrait de peu pour que la correction amorcée en juin dernier se poursuive, sans pour autant se transformer en crise économique comme en 2008 puisque les conditions objectives sont très différentes.

Les marchés ont plus que doublé de valeur depuis le creux de mars 2009, et plusieurs titres sont aujourd'hui surévalués. À cette date, le TSX (Toronto) avait touché le fond à 7500 points avant de remonter progressivement et d'atteindre 15 450 points en avril dernier. Hier, l'indice a clôturé à 13 052, soit 74% de plus qu'il y a six ans et demi et 15% de moins qu'il y a quatre mois.

C'est dire que la correction attendue est bien amorcée, mais elle risque de se poursuivre cet automne. Ce qui ne doit pas faire l'affaire des conservateurs qui misent beaucoup sur la bonne santé économique des électeurs pour être réélus, en octobre prochain, mais ça, c'est autre chose...

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

La compétence d'un premier ministre

Je comprends bien que la correction politique, la présomption d'innocence et la charité chrétienne nous empêchent de confirmer l'évident: Harper savait que son bureau trichait, et avec sa bénédiction... Après dix ans sous sa gouverne toute contrôlante, nous le connaissons assez bien pour savoir que ça n'aurait jamais pu se passer autrement. Mais puisqu'il affirme qu'il n'en était rien... soit.

Dans ce cas, nous avons un premier ministre qui délègue sur les épaules de non-élus la responsabilité de prendre des décisions d'une importance centrale pour la sauvegarde de la démocratie canadienne et la confiance du public dans ses institutions.

Combien d'autres décisions de premier ordre ont été prises par des collaborateurs inconnus de ce même public, nous, qui payons leurs salaires d'ailleurs?

Alors, Harper est-il un incompetent ou un menteur? Nous savons très bien qu'il n'est pas incompetent: en dix ans, il a complètement démantelé toute la structure légale de protection environnementale, il a offert le Canada en pâture aux compagnies pétrolières, rendu le système légal canadien répressif et arriéré, la fi-

calité régressive, la présence canadienne dans le monde répugnante. Chapeau! Je connais des dictatures sud-américaines qui ont mis beaucoup plus de temps pour arriver à des résultats moindres.

Et le mensonge se justifie pour quelqu'un qui a toujours vu la démocratie, Kyoto, les Nations unies, le pot et la culture comme faisant partie d'un complot socialiste!

Damian Nisenson
Montréal, le 23 août 2015

La justice et la déjudiciarisation

Qu'est-ce qui cloche dans le monde de la justice au Québec? Que doit-on penser de la fuite du Programme de traitement non judiciaire? Il semble pourtant clair qu'il y va de la responsabilité même du ministère de la Justice du Québec de s'assurer de l'étanchéité totale de son institution, d'une part, et de défendre farouchement et inconditionnellement ceux et celles qui sont victimes de fuites le cas échéant, d'autre part! Ne devrions-nous pas nous inquiéter de divulgation dans l'affaire Khuong? Faisons-nous face à un nouveau WikiLeaks ou Ashley Madison? Quel est le plan d'action du Minis-

tère? Le silence et l'inaction de la ministre sont troublants, voire inquiétants à ce sujet. Merci tout de même pour la nomination d'un observateur au Barreau, mais ça se compare à appliquer un *plaster* sur une fracture ouverte.

L'affaire Khuong a ceci de bon qu'elle nous renseigne davantage sur le fonctionnement asymétrique du système de la justice au Québec, mais aussi sur ses dérives et son délire. Les choix du conseil d'administration du Barreau donneront toutefois à M^{me} Khuong l'occasion de remettre en question et de faire évoluer l'administration de la justice comme jamais. Sur cet aspect, on peut affirmer qu'elle a commencé, bon gré mal gré, son mandat avec un énorme dossier, la protection des renseignements personnels.

Dans la même veine, comme le mal est fait et que ça ne semble pas trop gêner le ministère, ne serait-il pas important pour le grand public dont la confiance est de plus en plus ébranlée ces dernières années, de rendre publics les 999 999 autres dossiers du Programme de déjudiciarisation? Ce serait probablement intéressant pour tous de savoir s'il n'y aurait pas d'autres dirigeants à questionner sur leur passé... tant qu'à y être!

Bernard Houde
Le 23 août 2015

LIBRE OPINION

Contre le surdiagnostic et le surtraitement du cancer du sein

JENNIFER BEEMAN

Directrice générale, Action cancer du sein du Québec

La semaine dernière, Steven Narod et son équipe publiaient une étude sur le cancer canalaire *in situ* (CCIS), traditionnellement considéré comme un précurseur du cancer du sein invasif qui peut s'avérer mortel. Cette étude démontre que le dépistage et le traitement massif du CCIS n'ont pas mené à une diminution du taux de mortalité chez les femmes atteintes du cancer du sein, mais plutôt au surtraitement de la maladie.

Une autre étude majeure, publiée dans le *Journal de l'Association médicale américaine* au mois de juillet 2015, révélait que les programmes de dépistage systématique par mammographie n'ont dans les faits aucunement réduit le taux de mortalité associé au cancer du sein. Ces études s'ajoutent à une longue liste de preuves d'après lesquelles la mise en place de ces programmes à grande échelle n'a pas abouti à une amélioration de la détection des grosses tumeurs ou des cas avancés de cancer du sein ni à une diminution du taux de mortalité.

Dans les faits, ce que les programmes de mammographie ont principalement permis de dépister à la hausse, ce sont les petites tumeurs à un stade peu avancé, comme des CCIS, attestant donc du surdiagnostic actuel. Maintenant, comment les femmes doivent-elles interpréter ces informations?

Qu'est-ce que le surdiagnostic?

Le surdiagnostic est le diagnostic d'une tumeur qui n'aurait pas été cliniquement apparente en l'absence de dépistage. Le traitement d'une tumeur surdiagnostiquée ne peut pas être considéré comme étant bénéfique. Le surdiagnostic et le surtraitement sont maintenant largement reconnus comme une pratique médicale nuisible, dont le dépistage ferait partie. Dans le cas du cancer du sein par exemple, le CCIS était rarement diagnostiqué avant la mise en place d'un dépistage systématique. Malgré tout, des dizaines de milliers de femmes en Amérique du Nord qui seront diagnostiquées avec un CCIS devront subir un traitement agressif, souvent une mastectomie partielle ou totale suivie d'une radiothérapie et parfois d'une hormonothérapie.

Il n'y a jusqu'à maintenant aucune estimation définitive sur l'ampleur du phénomène que sont le surdiagnostic et le surtraitement, car les chiffres fournis par la littérature scientifique oscillent entre moins de 10% à plus de 50% des cas de cancer du sein qui en découleraient, un éventail assez large. Il y a toutefois un accord général sur le fait que le CCIS serait particulièrement susceptible d'être surdiagnostiqué.

Un nouveau paradigme

Le cancer du sein n'est pas une maladie uniforme et nécessite des traitements différents adaptés à chaque cas. De plus, les tumeurs ne progressent pas nécessairement à un rythme constant. Les tumeurs indolentes ou pares-

seuses peuvent cesser de croître, croître plus lentement ou même décroître. Tout cela nous mène à un nouveau paradigme sur la complexité des cancers et leur traitement.

Les programmes de dépistage à la grandeur de la population se basent sur l'hypothèse selon laquelle le cancer progresse de manière régulière et graduelle jusqu'à un stade fatal s'il n'est pas traité. L'affirmation selon laquelle le dépistage précoce du cancer du sein sauve des vies est ainsi devenue problématique puisqu'elle mène à des interventions médicales pour les femmes dont les tumeurs seraient restées inoffensives, mais qui sont néanmoins victimes de la chirurgie, radiation, chimiothérapie et hormonothérapie non nécessaires. De plus, ces femmes doivent subir les conséquences médicales, économiques et sociales du cancer du sein pour le reste de leur vie, alors que cela aurait pu être évité.

En 2012, le National Cancer Institute des États-Unis organisait un panel composé de spécialistes et de patients plaidant pour une plus grande investigation du phénomène de surdiagnostic du cancer. Le panel émit les consensus suivants concernant le surdiagnostic et le surtraitement: il est proposé que nous reconnaissons l'existence commune d'un surdiagnostic et que nous développons une nouvelle terminologie pour remplacer le mot «cancer» lorsqu'il s'agit de lésions à faible risque. Il est aussi suggéré de créer un registre des lésions à faible risque et d'adapter nos méthodes de dépistage afin d'éviter le dépistage inutile. Finalement, il est recommandé de trouver de nou-

velles stratégies pour aborder la progression du cancer du sein et sa prévention.

À l'Action cancer du sein du Québec, nous comprenons très bien la peur que peuvent éprouver les femmes lorsque les mots «cancer du sein» sont prononcés. Mais nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que trop de femmes sont inutilement traitées pour des lésions qui n'auraient jamais posé problème.

Afin que les femmes comprennent mieux l'enjeu du surdiagnostic, nous devons changer le discours sur le cancer du sein. Il nous faut passer d'une approche alarmiste à une approche plus nuancée basée sur une compréhension de la complexité des cancers et la nécessité de traitements différenciés, qui dans certains cas peuvent se limiter à une surveillance attentive. Nous devons réexaminer les programmes de dépistage, ainsi que le traitement du CCIS et développer des traitements moins agressifs, ainsi que des registres pour mieux comprendre l'évolution de ces cas. Nous avons également besoin de coordonner nos programmes afin que la recherche fondamentale sur la biologie des tumeurs devienne une priorité.

De plus, toutes les femmes devraient être outillées et encouragées à discuter de ces enjeux avec leur médecin lorsqu'un diagnostic de cancer du sein tombe. Finalement, il est primordial que les femmes qui sont impliquées dans les mouvements pour la santé des femmes soient incluses dans ces discussions, afin que soient développés les outils nécessaires pour effectuer ces changements.

IDÉES

La quête kurde de l'autonomie territoriale

La Turquie est-elle prête à risquer sa stabilité interne au nom de sa politique étrangère ?

MUZAFFER OKÇUOĞLU
Syndicaliste retraitéDILAN OKÇUOĞLU
Doctorante en études politiques à l'Université Queens, Kingston

D'abord un conflit pro- syrien, la lutte armée entre le régime et les forces de l'opposition s'est étendue à l'Irak voisin dans la foulée de l'émergence de l'organisation État islamique (EI), qui vise la création d'un califat fondé sur une interprétation médiévale de l'islam sur le plus grand territoire possible. En réaction à la campagne d'expansion territoriale de l'EI, les Unités de protection du peuple kurde (YPG) et leur organisation sœur, les Unités féminines de protection (YPJ), ont consolidé leur contrôle sur les régions à majorité kurde du nord et du nord-est de la Syrie sur une superficie de 21 000 km², doublant du même coup le territoire déjà sous leur contrôle.

Dès le départ, la Turquie s'est immiscée dans les affaires internes de la Syrie en appuyant les groupes d'opposition pacifique contre le régime autoritaire de Bachar al-Assad dans le but de tirer avantage de tout vide politique éventuel pour redessiner un « nouveau Moyen-Orient » plus attentif à ses intérêts. Pour l'État turc, et en particulier le Parti de la justice et du développement (AKP) du président Recep Tayyip Erdogan, il s'agit d'une question de contrôle territorial.

En février dernier, des troupes turques ont été déployées dans le nord de la Syrie afin de sécuriser la tombe de Suleiman Chah (le grand-père du fondateur de l'Empire ottoman). Pour le président Erdogan, la préservation de ce territoire était du domaine de la défense nationale, sa perte étant vue comme une attaque contre la souveraineté indivisible de la Turquie. Avec la coo-

pération des YPG, les troupes turques ont pénétré dans le secteur et déplacé la tombe dans un autre lieu, en plein milieu du territoire kurde contrôlé par les YPG; au même moment, la Turquie était en pourparlers de paix avec le dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, arrêté en 1999 et détenu depuis en isolement.

Jusqu'à quel point la politique syrienne de la Turquie est-elle liée à sa politique intérieure à l'égard des Kurdes? La Turquie est-elle prête à risquer sa relative stabilité interne au nom de sa politique étrangère régionale, marquée par un rejet systématique de l'autonomie des Kurdes?

Politique intérieure

Depuis son émergence en 2002, la position de l'AKP au sujet de la question kurde s'est caractérisée par trois phases distinctes. L'avènement du parti s'est d'abord traduit par une période moins oppressive et plus accommodante (2004-2007). La rhétorique d'Ankara s'est ainsi mise à changer avec le passage de la répression militaire des années 1990 à une forme de nationalisme civique et une gestion plus démocratique du conflit. La seconde phase (2007-2011), marquée par l'influence de son aile nationaliste conservatrice, s'est reflétée dans les changements à la Loi antiterroriste et au Code pénal turcs, qui ont eu pour effet de restreindre considérablement la liberté d'expression et qui ont entraîné l'emprisonnement massif de politiciens kurdes à partir de 2009, et ce, jusqu'en 2015.

L'AKP a entrepris dans un troisième temps (2011-2015) des négociations de paix avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), débouchant sur la déclaration unilatérale de cessez-le-feu du PKK en mars 2013, qui est resté en vigueur jusqu'en juillet dernier malgré certains moments de tension. Même si ce n'était pas la première fois que les deux parties belligérantes donnaient



À Diyarbakir, ville kurde de l'est de la Turquie, un supporter du parti kurde HDP laisse éclater sa joie après les élections de juin, au cours desquelles l'AKP d'Erdogan a perdu sa majorité absolue.

une chance à la paix, la longévité et la sincérité de cette trêve laissent penser qu'elle allait durer. Plusieurs ont cependant remis en question l'avenir de ces négociations à la suite des dernières élections générales, le 7 juin, desquelles le Parti démocratique des peuples (HDP) est sorti avec 80 sièges et 13% des votes tandis que l'AKP, a perdu sa majorité absolue et 9 points de pourcentage, récoltant seulement 40,8% des votes comparativement à 49,8% en 2011, passant de 327 à 258 députés. La perte de cette position hégémonique est due à un refus grandissant de la population à l'égard du style de gouvernance autoritaire et tentaculaire de l'AKP et en raison de sa politique intérieure à l'endroit des Kurdes.

Politique étrangère

L'émergence de l'AKP a également modifié la donne en po-

litique étrangère. Le premier ministre, Ahmet Davutglu, a redéfini le discours et le style de la diplomatie turque au moyen d'une approche dite « zéro problème » avec les pays voisins. Cette voie de la coopération régionale fait partie d'une stratégie d'ensemble visant à faire du « conservatisme islamique libéral » turc un modèle pour le monde musulman sunnite et à créer un nouvel équilibre des forces au Moyen-Orient.

L'AKP aspire à faire de la Turquie la puissance dominante du prétendu bloc musulman sunnite, une région s'étendant des zones frontalières kurdophones (en Syrie, Irak et Iran) jusqu'en Égypte. Pour ce faire, l'AKP a pris un certain nombre d'initiatives dans plusieurs champs de la politique régionale qui sont en contradiction avec la politique étrangère et les intérêts des

États-Unis. Par exemple, la Turquie s'est associée à l'Organisation de coopération de Shanghai, une organisation interétatique asiatique qui a émergé en 2001 pour faire contrepoids à l'Union européenne. De même, elle a donné publiquement son appui aux Frères musulmans en Égypte et s'est montrée hostile aux politiques israéliennes à l'égard des Palestiniens.

L'AKP a cependant dû modifier son orientation à l'égard de la présence des États-Unis et de la coalition déployée contre l'État islamique à cause de sa crainte de voir se former à sa périphérie des mini-États kurdes quasi indépendants en Irak et en Syrie. Il est raisonnable de croire que l'orientation de l'AKP en politique intérieure est à la source de son changement d'attitude en politique extérieure depuis la fin du

mois de juillet — dans la perspective d'acquiescer davantage d'influence dans la région, et de votes en Turquie.

Cependant, la perspective turco-étasunienne d'une zone d'exclusion de l'EI dans le nord d'un pays déchiré par une guerre civile semble incertaine puisqu'elle dépend d'un ensemble de variables complexes aux conséquences potentiellement inconnues. À ce sujet, les États-Unis ont récemment nié qu'il y ait eu un consensus sur la création d'une telle zone d'exclusion tandis que la Turquie a affirmé l'inverse.

Zones interdites

Les changements d'orientation de la politique étrangère turque évoluent parallèlement à la dynamique du processus de pacification de la question kurde, qui repose en grande partie sur la (re)mise en place de « zones militaires interdites » dans les villes kurdes du sud-est de la Turquie, comme Hakkari, Diyarbakir et Dersim. Le gouvernement a annoncé la création de 34 de ces zones depuis le retour des hostilités avec le PKK dans les dernières semaines. Le recours direct à la violence policière contre les citoyens d'origine kurde, l'arrestation de politiciens kurdes ainsi que la pression politique exercée par Ankara sur le Parti démocratique des peuples pour l'illégaliser illustrent la cohérence de l'État dans sa politique de répression de la minorité kurde.

Chacun des États où les Kurdes sont historiquement établis (Turquie, Syrie, Irak, Iran) est avant tout préoccupé par le caractère « indivisible » de son territoire et la nécessité de les empêcher d'obtenir une quelconque forme d'autonomie. Cela explique la forte opposition de la Turquie à toute réorganisation territoriale pouvant émerger des États voisins dysfonctionnels, même si le *statu quo* laisse les Kurdes dépossédés de droits de la personne élémentaires, comme le notait Human Rights Watch dans son dernier rapport annuel.

Comment faire croître la décroissance ?

YVES-MARIE ABRAHAM
ANDREA LEVY
LOUIS MARION

L'appel explicite à une « décroissance soutenable » a été lancé au début des années 2000, en Europe latine d'abord, contre l'idéologie du « développement durable » surtout, mais contre aussi le développement tout court.

Pour les « objecteurs de croissance », le « développement durable » ou aujourd'hui la « croissance verte » ne permettront que de « polluer moins pour polluer plus longtemps ». Rappelant qu'une croissance économique infinie dans un monde fini n'est pas possible, ils ajoutent qu'elle n'est pas souhaitable. Cette croissance est pour eux en effet synonyme d'injustices entre humains et de soumission à une mégamachine technocapitaliste de plus en plus aliénante.

Pour la plupart d'entre eux cependant, la décroissance n'est plus une option. La question est de savoir si cette décroissance sera subie, conséquence brutale et incontrôlable du dépassement des limites biophysiques de la planète, ou si elle sera choisie et assumée collectivement, dans le but d'éviter aux humains, en particulier aux plus démunis d'entre eux, les effets désastreux d'un tel dépassement. Militer en fa-

veur de la « décroissance soutenable », c'est croire qu'il est encore possible de mettre en œuvre cette décroissance choisie.

Parmi les textes fondateurs de la décroissance, il faut mentionner le rapport sulfureux publié en 1972 par le Club de Rome sous le titre *Halte à la croissance!* L'équipe Meadows du Massachusetts Institute of Technology (MIT) affirmait que l'humanité était sur le point d'atteindre les limites de son exploitation des ressources naturelles. Seule solution pour éviter un effondrement au cours du XXI^e siècle: l'arrêt de la croissance économique et de la croissance démographique.

Précurseurs

Un tel discours, remettant en question les fondements de la civilisation industrielle, ne pouvait que susciter le scepticisme, aussi bien à gauche qu'à droite. L'idée qu'il pourrait y avoir des limites biophysiques à la croissance économique n'est guère plus présente en effet dans la tradition socialiste que dans la tradition libérale. Il existe cependant des exceptions.

Du côté libéral, l'œuvre de John Stuart Mill constitue certainement une référence essentielle. Comme tous les « économistes classiques », ce philosophe anglais considérait que la croissance économique ne pouvait durer. Mais à la différence de Malthus ou de Ricardo, Mill envisageait la possibilité d'un

DES IDÉES
EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages d'un des derniers numéros de leur publication. Cette semaine, un extrait du numéro d'automne 2015 des *Nouveaux cahiers du socialisme*.

état stationnaire dans lequel la croissance économique céderait le pas au développement intellectuel et à l'art de vivre. Cet état stationnaire se trouve au cœur des préoccupations de l'un des fondateurs de l'économie écologique: Herman Daly.

Formé par l'économiste hétérodoxe Nicholas Georgescu-Roegen, autre inspirateur essentiel de la décroissance, Daly a consacré une bonne partie de ses travaux à faire la critique des théories économiques dominantes, auxquelles il reproche de ne pas tenir compte des contraintes biophysiques qui pèsent sur toutes les activités de production. Mais contrairement à son maître Georgescu-Roegen pour qui la décroissance était la seule manière de sauver l'espèce humaine, il promet une économie stationnaire, reposant sur des flux de matière et



d'énergie n'excédant pas les capacités de régénération et d'absorption de la planète.

Du côté socialiste, on trouve également quelques précurseurs de la décroissance, qui eux aussi font figure de penseurs hétérodoxes au sein de leur tradition intellectuelle. Le premier d'entre eux est l'anglais William Morris. Pour Morris, ce n'est pas seulement la domination du capital sur le travail qui fait problème dans la société occidentale du XIX^e siècle, mais c'est aussi l'industrialisation du monde elle-même. Une telle critique reste centrale aujourd'hui dans la mouvance décroissantiste. On la retrouve chez certains critiques de la technique, tels que Gunther Anders, Jacques Ellul, Bernard Charbonneau ou Ivan Illich.

Critique du développement

Mais elle est constitutive

aussi d'un autre courant de pensée central au sein de la mouvance décroissantiste: la critique du développement. Outre Serge Latouche et Gilbert Rist, cette critique essentielle a été formulée en particulier par François Partant, Wolfgang Sachs et à nouveau Ivan Illich, à partir des années 1960. Elle consiste à dénoncer « l'aide au développement » lancée par Truman et ses alliés en 1949. Il s'agit de refuser d'un même geste un discours pseudo-généraliste à l'égard d'une grande partie du monde qualifiée désormais de « sous-développée » et des pratiques effectives visant à entretenir ces mêmes pays dans un état de dépendance à l'égard du « monde développé ».

Parmi les inspirateurs socialistes de la décroissance, on trouve par ailleurs deux critiques importants du marxisme des années 1960 et 1970: Cornelius Castoriadis et André Gorz. Les objecteurs de croissance doivent au premier deux idées capitales de leur mouvement: l'appel à une « décolonisation de notre imaginaire » et la valorisation de l'autonomie collective.

Au second, ils doivent d'avoir formulé de manière particulièrement rigoureuse et éclairante les trois critiques constitutives de l'idéologie de la décroissance. Dès 1975, Gorz dénonçait le caractère à la fois destructeur, injuste et aliénant de la quête de croissance caractéristique du ca-

pitalisme. Appelant à « rompre le lien entre plus et mieux », il faisait la promotion d'une abondance frugale, qui n'avait rien à voir, il faut le souligner, avec l'austérité capitaliste qu'on nous impose aujourd'hui au nom de l'équilibre budgétaire.

On peut affirmer aujourd'hui que la « décroissance soutenable » a cessé d'être ce slogan provocateur qu'elle avait tendance à être il y a encore dix ans. L'idée a fait son chemin — elle est même enseignée à HEC Montréal par l'un d'entre nous! Cela dit, force est d'admettre qu'elle n'a pas suscité encore de véritables mouvements sociaux. Bien souvent, elle reste une idée d'intellectuels à laquelle celles et ceux qui ne sont pas friands de réflexion théorique peinent à s'identifier.

Pourquoi ne parvient-elle pas à s'imposer comme la bannière rassembleuse qu'elle prétend pouvoir être? À quelles conditions pourrait-elle jouer ce rôle? Ou bien doit-elle se résoudre à n'être qu'un courant de pensée susceptible d'influencer les mouvements engagés dans la transformation de nos sociétés? Telles sont quelques-unes des questions que soulève aujourd'hui cette idéologie.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com et à gtailleur@ledevoir.com.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Veronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettono-Panzavelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélier-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpeit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Lévesque (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michel Gaudreau (secrétaires), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim); JEAN DE BILLY, JEAN-FRANÇOIS BOSSÉ, MARLENE CÔTÉ, EVELYNE DE VARENNES, AMÉLIE ÉLIMAM, CLAIRE PAQUET, CHANTAL RAINVILLE et NADIA SEBASTIEN (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaires); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Harper table sur l'instabilité boursière pour s'imposer

ISABELLE PORTER
à Québec

Alors que la baisse des indices boursiers suscite des inquiétudes, Stephen Harper a martelé toute la journée que son parti était le seul assez «solide» pour affronter la situation.

«Entre la stabilité économique ou le saut dans le vide, c'est le temps de garder le cap», a déclaré le chef conservateur lundi soir à Québec. «Aujourd'hui, j'ai parlé au gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz, de cette turbu-

lence croissante sur les marchés chinois et ailleurs», a-t-il dit.

«Mes amis, à un tel moment de l'histoire du monde, d'un côté, vous avez une équipe qui a exercé dans une période difficile et dangereuse un leadership clair et déterminé fondé sur des valeurs solides. À l'autre, vous avez l'inexpérience et l'improvisation et Trudeau et l'idéologie de gauche des néodémocrates.»

M. Harper a tenu ces propos lors d'un rassemblement dans Portneuf-Jacques-Cartier, près de Québec. Aux dernières élections, cette circonscription a choisi la néodé-

mocrate Éline Michaud mais elle avait élu auparavant André Arthur, un allié des conservateurs.

Cette fois, le Parti conservateur y présente Joël Godin, un ancien conseiller du ministre Sam Hamad que M. Harper a présenté comme un «administrateur qui a fait ses preuves dans le secteur privé et dans le secteur public».

L'économie avant tout

En plus des candidats de la région de Québec, les élus de la Rive-Sud Steven Blaney et Jacques Gourde étaient pré-

sents ainsi que les sénateurs Michel Rivard et Ghislain Maltais. Le lieutenant québécois de Stephen Harper, Denis Lebel, était aussi de la partie. Dans une brève introduction pour son chef, il a affirmé qu'avec chaque jour qui passait, le parti gagnait «un peu de terrain» au Québec.

Tout en évoquant la lutte contre le terrorisme ou son aide aux familles, Stephen Harper a présenté l'économie comme l'enjeu crucial de l'élection à venir. Brandissant le spectre de la Grèce, il a taxé Thomas Mulcair d'idéologue

en lui reprochant d'avoir félicité le «gouvernement gauchiste» d'Alexis Tsipras.

«Partout dans le monde, on voit des pays et des gouvernements qui sont plongés dans une dangereuse spirale de dettes et de déficits», a-t-il dit avant d'ajouter que «c'est là où peuvent mener les politiques de dépenses irréflectées, de déficits inévitables, de propositions incohérentes de Justin Trudeau ou les politiques de gauche irresponsables des néodémocrates».

De passage à Drummondville et à Trois-Rivières plus tôt dans la journée, le premier mi-

nistre sortant avait martelé le même discours à saveur économique. À Drummondville, le parti espère notamment faire élire l'ancienne journaliste Pascale Déry. Le candidat dans Trois-Rivières est l'avocat Dominic Therrien.

Mardi matin, M. Harper doit rester à Québec pour y faire une annonce dans le secteur du Port. Il s'agit de sa deuxième visite dans la capitale depuis le début de la campagne électorale.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

BOURSES

SUIVE DE LA PAGE 1

ment Cote 100. «On a reçu quelques appels de clients. Il ne faut pas paniquer. Des corrections comme ça, c'est tout à fait normal.»

Volatilité élevée

Pour mesurer l'ampleur de la volatilité des derniers mois, il suffit de jeter un coup d'œil à l'indice VIX, parfois appelé «indice de la peur», qui porte sur la volatilité des options d'achat et de vente sur les sociétés qui composent le S & P 500. Il a bondi lundi de 45% à 40,74, cela se traduisant du coup par une hausse de 196% par rapport au mois dernier.

Le climat général se concentre beaucoup sur le ralentissement de la croissance de l'économie chinoise, qui affiche encore des taux robustes, mais inférieurs à ceux des années passées. Le Fonds monétaire international croit que la Chine va connaître une croissance de 6,8% cette année.

«La chute des marchés semble venir de l'inquiétude concernant la Chine et la croissance des marchés émergents», a écrit lundi le stratège en chef de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne, Luc Vallée, dans une note d'ana-

« La chute des marchés semble venir de l'inquiétude concernant la Chine et la croissance des marchés émergents »

Luc Vallée, stratège en chef de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne

lyse. «Le gros de l'attention porte maintenant sur ce que les autorités monétaires vont faire, dans les pays développés comme en Chine. Si les gestes posés sont rapides et efficaces, l'attitude des marchés va s'améliorer. Pour le moment, c'est le mode panique.»

En guise de comparaison, le célèbre «lundi noir» d'octobre 1987 s'était soldé par un effondrement de 22%, tandis que la Bourse de Toronto avait perdu plus de 11%. Il y a quelques années, les autorités américaines ont implanté le système de coupe-feu afin d'éviter de tels mouvements de panique. Après un premier arrêt en cas de recul de 7%, il y aurait un

deuxième arrêt de 15 minutes à 13%, puis un arrêt complet pour la journée à 20%.

Tout compte fait, la Bourse de Toronto se trouve maintenant en baisse de 16% par rapport à son niveau du mois d'août 2014, qui représentait alors son sommet, et de 14% depuis six mois.

Les événements de lundi ont tout de même été suffisamment préoccupants pour susciter une conversation en haut lieu entre le premier ministre Stephen Harper et le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz. Les deux hommes «ont parlé de la récente baisse des marchés boursiers et du prix des produits de base à l'échelle mondiale, du ralentissement de la croissance en Chine et dans les marchés émergents, ainsi que des impacts potentiels sur l'économie du Canada», a écrit le bureau du premier ministre dans un communiqué diffusé en fin de journée.

Certaines sociétés ont été plus touchées que d'autres, comme Bombardier, qui a lâché 14% à 1,11\$, Yamana Gold qui s'est repliée de 10,3% à 2,70\$ et Barrick Gold qui a perdu 9% à 9,57\$. Parmi celles qui ont touché un creux de 52 semaines figuraient des entreprises de tous horizons, dont des banques, des sociétés du secteur de l'énergie et des sociétés industrielles.

Dans le créneau des matières premières, le baril de pétrole West Texas Intermediate a perdu 5,8% à 38,10\$ américains. L'or, l'argent et

le cuivre ont également écopé, tout comme le gaz naturel et le mazout.

5000 milliards de pertes

Depuis que la Chine a pris tout le monde de court en dévaluant son yuan il y a deux semaines, afin de stimuler les exportations, la turbulence des marchés boursiers a réduit la valeur boursière mondiale d'environ 5000 milliards de dollars américains.

La journée de mardi pourrait donner le ton, mais les investisseurs attendent avec impatience la publication, jeudi, des données révisées portant sur le produit intérieur brut américain. Le même jour, le gouvernement compte aussi diffuser les statistiques concernant le niveau de rentabilité des entreprises pour le deuxième trimestre.

Comme c'est généralement le cas lors de mouvements boursiers importants, les chaînes spécialisées rivalisent d'imagination pour décrire l'état des lieux, ne reculant devant rien pour parler d'un «bain de sang» ou d'une «saignée» tout en demandant aux experts de recenser les occasions d'achat. Pour sa part, Richard Thaler, spécialiste du rôle des comportements dans l'économie à l'Université de Chicago, a pris la plume sur Twitter. «Inspirez, expirez, répétez. Ensuite, regardez ESPN.»

Le Devoir

MADISON

SUIVE DE LA PAGE 1

profil juste parce qu'elles avaient du plaisir à regarder, pas pour utiliser le site.»

La police de Toronto insiste sur le fait que l'apparence salace de cette histoire ne doit pas faire oublier qu'il y a eu crime grave. «Le fait que certains puissent être choqués par la nature des services offerts par Ashley Madison ne nous découragera pas de mener une enquête approfondie», a affirmé Bryce Evans. Car, a-t-il poursuivi, la fuite orchestrée par les personnes se faisant appeler Impact Team a non seulement «engendré des crimes périphériques», mais a peut-être provoqué la mort. «À ce jour [lundi matin], nous avons deux rapports non confirmés de suicides associés à la fuite.» On refuse pour l'instant d'indiquer où ces suicides ont eu lieu.

Appel aux bons «hackers»

Les crimes périphériques auxquels fait référence M. Evans sont l'hameçonnage et l'extorsion. Des fraudeurs utilisent la liste des adresses courriel dévoilées pour contacter les utilisateurs d'Ashley Madison et leur réclamer une sorte de rançon. Un de ces courriels mentionne d'entrée de jeu : «J'ai maintenant vos informations et j'ai utilisé votre profil d'utilisateur pour découvrir votre page Facebook. J'ai maintenant un lien direct pour entrer en contact avec tous vos amis et les membres de votre famille.» Le fraudeur réclame le versement de 1,05 bitcoin (300 \$) sous trois jours. Et le message de se terminer comme ceci : «Pensez à ce qu'en



GRAEME ROY LA PRESSE CANADIENNE

Des fraudeurs utilisent la liste des adresses courriel dévoilées pour contacter les utilisateurs d'Ashley Madison et leur réclamer une sorte de rançon.

coûte un avocat spécialisé en divorce. Et si vous n'êtes plus dans une relation sérieuse, alors pensez comment cela influera sur votre statut social auprès de votre famille et de vos amis.»

La police de Toronto exhorte quiconque recevant de tels messages à ne pas envoyer d'argent et à ne pas cliquer sur le lien fourni. Les informations ayant déjà été publiées, «personne ne sera capable d'aller les effacer», précise M. Evans.

M. Evans a aussi demandé de l'aide à la communauté des «hackers» bien intentionnés, aussi appelés les «chapeaux blancs». «Vous savez

qu'Impact Team a franchi une ligne. Faites la bonne chose et contactez-nous.» Cette ligne franchise, a-t-il expliqué, c'est de s'en prendre à des gens innocents, ce qui est très différent, selon lui, de paralyser un site gouvernemental. L'entreprise à l'origine des deux sites Internet, la canadienne Avid Life Media, offre une récompense de 500 000 \$ à quiconque aidera à appréhender les responsables de la fuite.

Selon José Fernandez, professeur de génie informatique et logiciel à l'École polytechnique de Montréal, il est peu probable que cet appel à l'aide fonctionne. «Certains de ces pirates sont

motivés par le gain matériel et le gain de pouvoir. Il y a une dégringolade morale dans la communauté, même s'il y a encore des gens qui s'impliquent pour aider la planète.»

M. Fernandez explique que les pirates «chapeaux blancs» s'amuse à tester des sites pour en découvrir les vulnérabilités. L'éthique du milieu commande qu'on avertisse les gestionnaires des sites de la vulnérabilité en leur donnant un délai raisonnable pour y remédier avant de la divulguer publiquement. Et encore, jamais de manière à exploiter cette vulnérabilité. «En quoi cela aide-t-il la cause du public de divulguer tous ces noms?», demande le professeur Fernandez.

Cette histoire a débuté le 12 juillet dernier, quand les employés d'Avid Life Media ont ouvert leurs ordinateurs et trouvé un message demandant que les sites Ashley Madison et Established Men soient fermés immédiatement. Le tout sur fond du morceau *Thunderstruck*, du groupe AC/DC. Une semaine plus tard, les informations de deux utilisateurs, un Canadien et un Américain, ont été divulguées. Puis, le groupe est passé à l'acte le 17 août, accompagnant son geste d'un message intitulé «Time's up!».

Les pirates semblent mus par le sentiment d'avoir été floués par le site. «Gardez à l'esprit que ce site est une fraude parce qu'il contient des milliers de faux profils féminins», écrivent-ils. [...] De 90 à 95% des utilisateurs sont des hommes. Selon toute probabilité, votre homme s'est inscrit sur le plus important site d'infidélités au monde pour avoir une aventure, mais il n'en a pas eu. Il a juste essayé. Si cette nuance vous importe.»

Le Devoir

CINÉMA

SUIVE DE LA PAGE 1

films, comme j'adore les amitiés de cinéma, les échanges, les conversations, s'exclame-t-il. La littérature et le cinéma ont des lumières qui éclairent les visages de manière différente. J'ai tendance à pénétrer dans un livre et à me sentir traversé par un film.»

Pour lui, la lecture — activité solitaire — tissée de silence, réclame un temps d'incubation, alors que les films, consommés en groupe, poussent, en général à la conversation. «Le cinéma; cet art de la parole», résume-t-il.

Au cours de son enfance, se rendre au cinéma constituait une petite équipée : «Je devais demander de l'argent à ma mère, trouver des copains pour m'accompagner. Ce film d'une heure et demie, on en discutait ensuite durant trois heures, dans le contexte d'une ville, Port-au-Prince, presque jamais filmée.» On comprendra que Dany Laferrière préfère les festivals au ci-

néma chez soi sur une plateforme ou l'autre. Écrivain en pyjama, certes, mais cinéphile en habit.

Lui qui aime tant les coude-à-coude peut faire le plein de discussions dans un jury, où chacun défend ses coups de cœur. «Et puis les films communiquent entre eux aussi. Le bon film se voit chassé par le très bon. Chaque film juge l'autre. On est là pour voir comment ceux-ci se débrouillent en groupe, et comment les membres du jury le font de leur côté. Ce sont deux mouvements giratoires simultanés.»

Buffet chinois

Les films de sa vie : *Annie Hall* de Woody Allen, *Amarcord* de Federico Fellini, *The Deer Hunter* de Michael Cimino.

Irrité devant la course du chef-d'œuvre à tout prix, maladie entre autres des grands musées, il préfère voir des artistes gâcher aussi du plâtre, tâter, se tromper, se relever. Prenons le FFM... «Je comprends que certains puissent rêver à un festival qui a tout pour lui, concède-t-il. Les films, les vedettes, mais ce

n'est pas ce qui se passe ici. Le FFM, c'est un buffet chinois. Je l'ai beaucoup fréquenté, pour sentir, regarder, choisir un film ou pas, comme on bouquine. Ce festival est largement composé de films moyens, issus de partout, tibétains, russes, qui n'atterrissent pas ailleurs sur la sphère internationale, mais témoignent d'autre chose : de leur origine, de leur confection, de leur but.»

Dany Laferrière trouve dans l'abondance même de cette offre cinéphilique matière à déambulation du festivalier qui, même arrivé en retard à la projection, y capte au vol une atmosphère, un milieu de vie, comme on attrape dans un café les fragments des conversations voisines — ainsi dans le dernier Woody Allen, *Irrational Man* — ouvrant sur des univers inconnus qui tantôt déçoivent et tantôt bouleversent.

Accueilli à l'Académie française en mai dernier, l'écrivain a ajouté un monde parallèle aux autres territoires croisés sur sa route. Cette immense institution, sous ses dehors guindés, il dit en aimer... l'immortalité justement. «Quand

le président François Hollande est venu à mon investiture, je ne l'ai pas salué. À l'Académie française, depuis sa fondation sous Louis XIII, le pouvoir intellectuel possède le privilège de se présenter armé devant le roi sans s'agenouiller devant lui. Ça se poursuit sous la République. Lorsque j'habitais aux États-Unis, même le grand écrivain Norman Mailer n'était pas invité à participer au débat public. En France, oui. Cette institution dure à travers ses rituels, ses réunions du jeudi, de 15 h à 16 h 30, mais aussi ses groupes informels constitués en marge, son travail sur la langue par des écrivains, souvent incroyablement érudits, qui n'ont pas besoin de chercher à plaire. À l'Académie, il y eut de grandes périodes aux écrivains phares : Molière, puis Hugo. D'autres temps ne réunissaient que 35 épaves, mais le contenant fut préservé dans un cas comme dans l'autre, et cet espace de liberté extraordinaire possède une signification qui dépasse toutes les critiques que les académiciens sont les premiers à lui servir.»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com